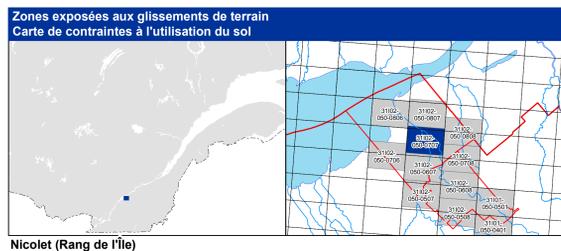
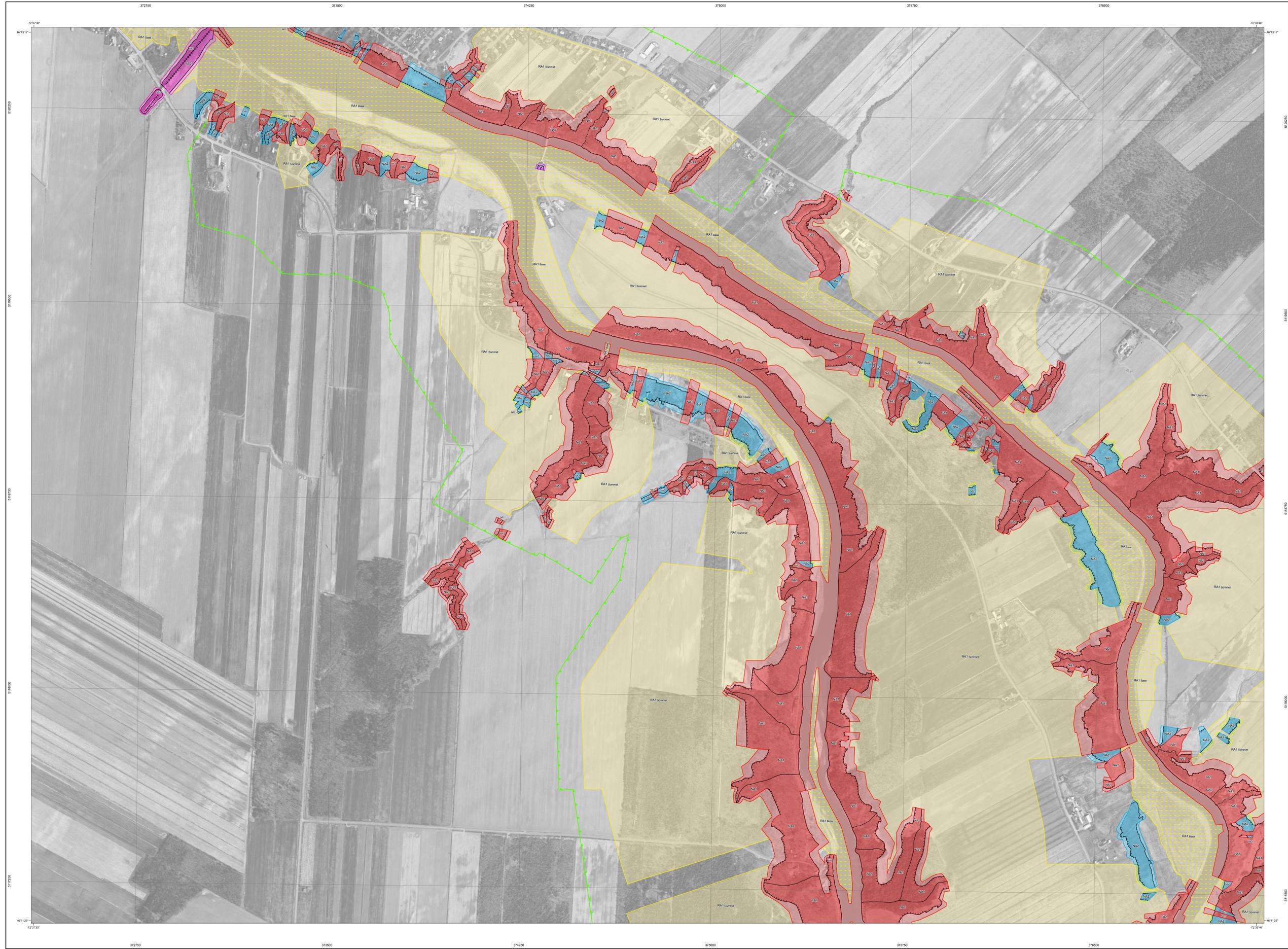


Nicolet (Rang de l'Île)



Zones de contraintes relatives aux glissements

- FAiblement ou non rétrogradiés**
 - RA1 Sommet** RA1 Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
 - RA1 Base** RA2 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
 - NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
 - NS2** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
 - NH** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
 - Sommet du talus**
 - Base du talus**
- Note: Les zones forcées correspondent aux talus tandis que les zones d'aires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements

- RA1 Sommet** RA1 Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans ou avec érosion, susceptible d'être affectée par un glissement de grande étendue.
- RA1 Base** RA2 Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet.
- RA1/RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue.
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire qui doivent appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon certaines zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de fichiers dérivés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation requise.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 5°
Système de coordonnées planes du Québec (SCQP), fuseau 8 7° 30' ouest
Longitude d'origine (méridien central): 0°
Latitude d'origine (équateur): 0°
Coordonnées d'origine : X: 304 800 mètres; Y: 0 mètre
Facteur d'échelle : 0,9999



Sources

Rélevés géotechniques de terrain : Ministère des Transports du Québec 2003 - 2004
Métrologie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1/15 000 : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec 1997 et 2004
Métrologie de référence par relevé LIDAR ad-hoc : Ministère des Transports du Québec 2004
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1/40 000 (Q05800121, Q05800123) : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec 10 mai 2005

Crédit
Réalisation : Service de la géotechnique et de la géologie
Direction du laboratoire des chaussées
Ministère des Transports du Québec
Version 1.1 (septembre 2008)
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 3^e trimestre 2008